

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DINAN AGGLOMERATION

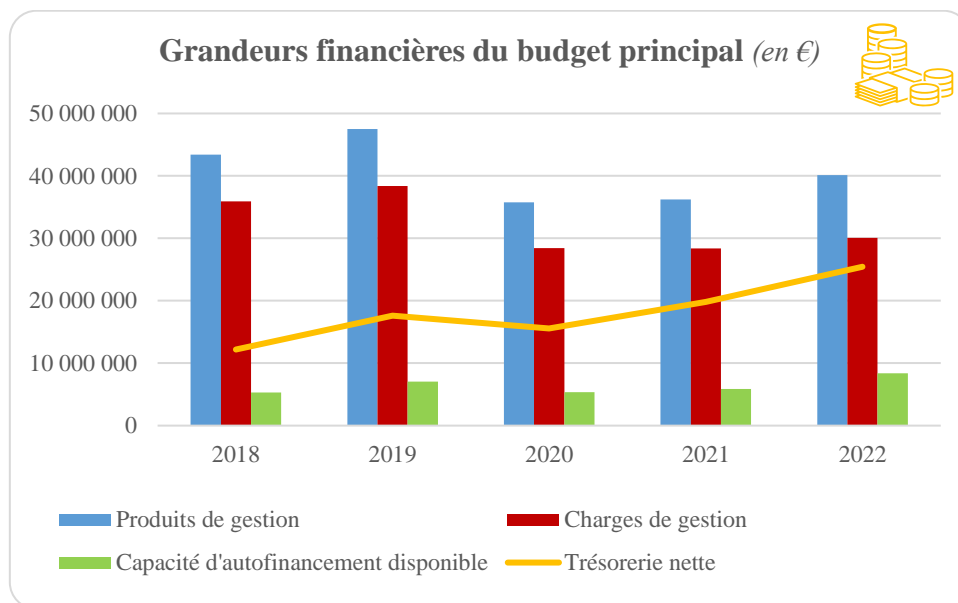
*Un territoire regroupant 65 communes membres aux enjeux contrastés (pôles urbains, communes rurales, communes littorales), qui s'efforce de structurer une approche plus sobre et cohérente en matière de gestion de l'espace et d'artificialisation des sols, en s'appuyant sur une gouvernance spécifique*

### DINAN AGGLOMÉRATION

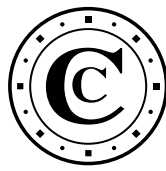
Dinan Agglomération a été créée en 2017 et étendue en 2019. Elle regroupe 65 communes sur une superficie de 997 km<sup>2</sup>. Sa population (105 700 habitants) augmente régulièrement, essentiellement dans les communes littorales en ceinture de Dinan. Elle s'est dotée d'un pacte fiscal et financier mais pas d'un projet de territoire global, préférant s'appuyer sur plusieurs schémas thématiques (plan local d'urbanisme adopté en 2020, schéma de cohérence territoriale-air énergie climat en cours).

### Une situation financière saine et maîtrisée qui permet de faire face aux investissements lourds prévus en 2024 et 2025

Les recettes de fonctionnement augmentent plus rapidement que les charges, qui restent maîtrisées, ce qui permet de dégager une épargne satisfaisante et croissante. L'encours de dette est limité et la capacité de désendettement de seulement trois années. Dinan Agglomération peut ainsi faire face aux investissements importants prévus en 2024 et 2025 (piscine de centralité et voirie notamment).



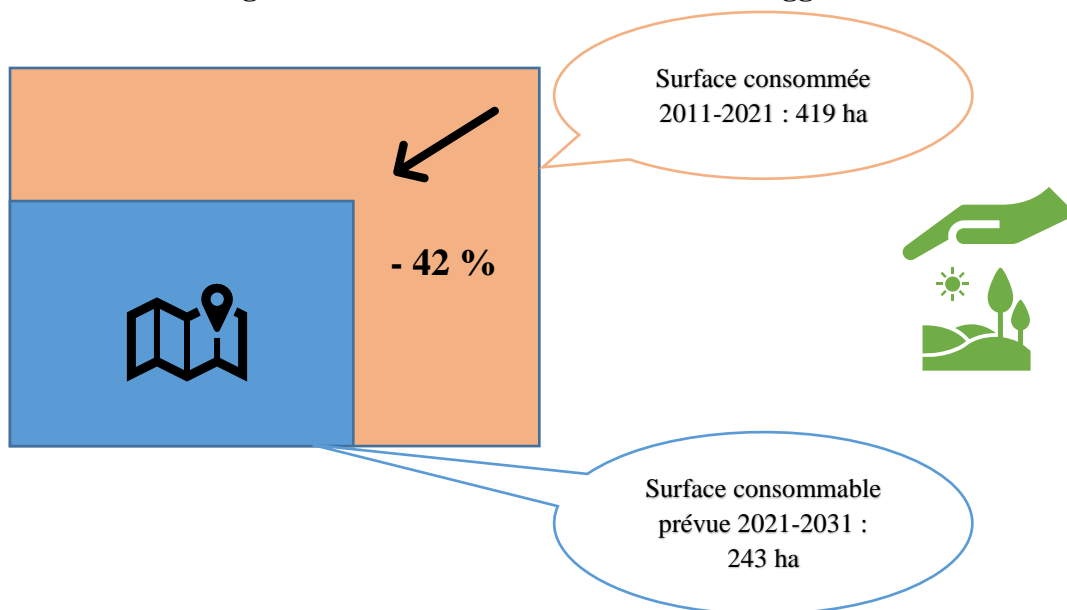
Elle devra toutefois améliorer ses procédures financières et comptables, afin de produire une information de meilleure qualité et améliorer le pilotage, notamment des 43 zones d'activités réparties sur 23 communes.



## Une gouvernance spécifique au service d'un projet de maîtrise de l'artificialisation des sols

La loi du 22 août 2021 dite loi « climat et résilience » introduit un objectif progressif, de division par deux des surfaces consommées entre 2021 et 2031, puis de compensation (zéro artificialisation nette en 2050), ce qui suppose un dispositif de qualification et de mesure des espaces, qui doit encore être fiabilisé (discordances entre les chiffres nationaux et locaux).

### Première étape : objectif territorialisé de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au sein de Dinan Agglomération



Dinan Agglomération exerce un panel de compétences (développement économique, aménagement de l'espace, habitat, environnement) permettant de piloter de manière cohérente la gestion de l'espace. Dans son plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) de 2020, l'agglomération a intégré une approche sobre des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle s'est dotée d'une gouvernance spécifique favorisant l'adhésion des communes membres, et s'appuie sur des objectifs et des règles différenciés selon leur localisation (pôle de centralité principal ou secondaire, pôle relais ou maillage territorial). Elle apporte son expertise aux communes pour la réalisation d'études.

Dinan Agglomération a également engagé une réflexion sur les incidences financières de cette nouvelle approche, qui privilégie la reconstruction de la ville sur elle-même plutôt que l'étalement urbain, avec de fortes contraintes de réduction de la consommation d'espace, et a mis à l'étude un mécanisme de solidarité communautaire.